

La section CGT Finances publiques de Haute-Garonne
à
Mme
Députée de la Xème circonscription de Haute-Garonne

Toulouse, le 25 avril 2020

Objet : Coronavirus : protection de la santé des agents des Finances publiques et des usagers des services de la Haute-Garonne

Madame la députée,

Le président de la République a annoncé la fin des mesures de confinement et la reprise progressive des activités pour le 11 mai.

Il a également indiqué que l'ensemble des rassemblements et des lieux collectifs resteraient interdits jusqu'à la mi-juillet.

C'est dans ce contexte que la CGT Finances publiques tient à vous alerter sur la nécessité d'adapter les dispositifs d'organisation de la campagne d'impôt sur le revenu.

Comme vous le savez, la campagne d'impôt sur le revenu vient de débuter pour une fin prévue au 11 juin.

La CGT Finances publiques a porté, depuis le début du confinement, la demande de report de cette campagne, au besoin à l'automne, au motif qu'elle n'avait rien de vital et d'urgent en cette période. Le gouvernement, qui permet aux entreprises de bénéficier de délais de paiement ou de remises d'impôts directs et qui facilite leurs démarches, en mettant à leur disposition un modèle de demande à adresser à leurs services des impôts des entreprises (SIE), aurait très bien pu faire le choix de décider, pour les particuliers, un même dispositif. Il aurait notamment pu proposer que les crédits d'impôt et le bénéfice des prestations sociales soient servis sur la base d'une simple déclaration sur l'honneur. Pourquoi ce qui est possible pour les entreprises ne l'a pas été pour les particuliers ? Ceci aurait permis de ne pas précipiter massivement les agents dans les services des impôts des particuliers et d'assurer, à l'automne, un accueil physique pour les populations les plus fragiles, qui sont celles ayant le plus massivement recours à nos services.

Le directeur général des Finances publiques a précisé que les opérations se dérouleront en deux phases.

La première phase couvrirait la période de confinement et se caractériserait par un accueil à distance. La deuxième phase serait déclenchée dès la levée du confinement et pourrait prévoir la restauration totale ou partielle des accueils physiques.

Des messages contradictoires sont délivrés par le directeur général et le ministre de l'action et des comptes publics.

Ainsi, dans une note interne du 17 avril diffusée à l'ensemble du réseau, le directeur général écrit que « *l'accueil physique des usagers dans nos locaux ne sera pas autorisé au titre de la campagne IR* » ce qui contraste avec la communication du ministre rendant clairement crédible l'hypothèse d'ouverture au public. Dans une interview accordée au Parisien, en date du 20 avril, Monsieur Darmanin déclarait, au sujet de la campagne d'impôt sur le revenu, qu'il allait « *proposer au premier ministre une organisation de déconfinement pour les agents afin qu'ils soient en mesure, à partir du 11 mai, de mettre en place des rendez-vous physiques ou d'accueillir du public sans rendez-vous.* »

Cette duplicité contrevient à toutes les règles de transparence, de confiance et de loyauté devant présider au dialogue social en temps de crise. En l'absence d'interlocuteurs fiables sur des sujets aussi graves, il devient du devoir de la représentation parlementaire de défendre les intérêts de la communauté nationale des personnels et des usagers.

La CGT Finances publiques refuse que les centres des Finances publiques ne se transforment en foyers de contamination virale massive sous le prétexte d'une inutile campagne

Compte tenu des risques avérés pour la santé des usagers et des personnels, elle rejette l'éventualité d'ouverture des guichets au public et exige que des solutions techniques soient apportées pour que les accueils à distance (réponse au courriels, accueils téléphoniques...) s'effectuent en télétravail uniquement aux domiciles des agents affectés à ces missions.

Pour les contribuables en situation de précarité numérique, la CGT Finances publiques plaide pour des dispositifs spécifiques programmant, notamment, des rendez-vous téléphoniques. Notre pays est la sixième puissance mondiale. Nous disposons de toutes les ressources informatiques et technologiques requises. Leur mobilisation dépend uniquement de la volonté politique et des aptitudes du commandement administratif à convertir les décisions en faits.

Aussi, pour répondre à l'urgence, des procédures d'achat dérogatoires et de réquisitions de matériels doivent être autorisées.

D'après l'organisation mondiale de la santé, le COVID-19 est dix fois plus mortel que la grippe ordinaire.

À la DGFIP, il a été recensé près de 1 500 cas avérés ou suspects de la maladie.

Par respect pour la santé des agents et de leurs familles, par souci de ne pas créer des foyers de contamination supplémentaires, les représentants politiques et administratifs ont le devoir de généraliser des modes de travail permettant de réduire à un seuil incompressible la présence dans les services. C'est d'ailleurs le vœu du chef de l'État, qui incite à privilégier le recours au télétravail, même après la fin de la période de confinement. On ne comprendrait pas que l'administration ne se donne pas les moyens de sa propre politique.

Face à l'ampleur de la catastrophe sanitaire, la CGT Finances publiques estime que la prévention et les principes de précaution doivent primer sur toutes autres considérations.

- La CGT Finances publiques appelle donc à votre sens des responsabilités pour que les structures restent fermées au public durant la campagne d'impôt sur le revenu et que le télétravail soit optimisé.
- La CGT Finances publiques vous demande d'intervenir pour favoriser, au sein de la DGFIP, une réelle gestion collégiale dans la conduite et la définition des plans de continuité de l'activité (PCA).
- S'agissant des conditions de travail et sanitaire, la CGT Finances publiques revendique également le droit d'être associée à la prise des mesures et à la surveillance de leur exécution effective.
- Enfin, la CGT Finances publiques exprime sa colère et sa vive réprobation à l'égard des décisions gouvernementales proposant de ponctionner jusqu'à 10 jours d'ARTT ou de congés pour les personnels placés en autorisation spéciale d'absence ou jusqu'à 5 jours pour les personnes effectuant les missions par voie de télétravail. Les personnels confinés chez eux n'ont jamais fait le choix de ne pas travailler.
- En votre qualité de parlementaire, la CGT Finances publiques vous saisit solennellement pour agir en faveur du retrait de cette disposition.

Soumis aux contingences du confinement, les agents ne sont pas en vacances. Ces mesures punitives visent encore une fois à stigmatiser, culpabiliser et dénigrer les fonctionnaires.

La CGT Finances publiques craint que cette décision juridique ne soit guidée par la seule volonté de limiter le développement du télétravail et d'exercer un chantage à l'égard de la santé des agents par un retour dans les services dans des conditions non sécurisées alors que des solutions alternatives existent et qu'elles sont encouragées par le président de la République.

En refusant de tenir compte des préconisations proposées par les organisations syndicales à l'élaboration collective d'une stratégie planifiée, la direction générale des Finances publiques a choisi de déléguer les responsabilités aux directions locales, qui se sont elles-mêmes déchargées sur l'encadrement intermédiaire pilotant les unités de base.

Cela a pour conséquence de stimuler le zèle inapproprié de chefs de service contrevenant, en toute impunité, aux règles élémentaires de protection sanitaire, d'hygiène et de sécurité.

De plus, dans plusieurs directions locales, il apparaît que les actions des médecins de prévention ne font l'objet d'aucune coordination concrète et articulation cohérente avec les services ressources humaines et les comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT).

Pour surmonter cette épreuve, il est nécessaire de favoriser l'intelligence et l'action collective. C'est le sens de notre démarche et les motifs de notre interpellation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la députée, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Estelle MOLLO-GENE et Jean-Marc SERVEL



Secrétaires de la section CGT Finances publiques de Haute-Garonne